



## REGLEMENT INTERIEUR

### SECTION GOLF

### UNION DEPARTEMENTALE

### DES SAPEURS POMPIERS DES LANDES

#### BUT :

- Rassembler les joueurs de golf de l'UDSP 40
- Promouvoir le golf au sein des sapeurs-pompiers des Landes.
- Représenter les sapeurs-pompiers des Landes sur les événements golifiques, régionaux et nationaux sapeurs-pompiers
- Gérer les inscriptions des joueurs aux différentes compétitions sapeurs-pompiers.
- ...

#### CONDITIONS D'ADHESION :

##### Membres actifs :

- Être adhérent à l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Landes.
- Être à jour de sa cotisation à la section golf.
- Être licencié à la fédération française de golf
- Avoir un certificat médical à la pratique du golf en compétition à jour. (si compétition)

##### Membres associés :

- Être à jour de son adhésion de 20€
- Être licencié à la fédération française de golf  
et
- Être apparenté à un sapeur-pompier ou
- Être sapeur-pompier ou
- Avoir été sapeur-pompier ou
- Avoir participé aux opens de France sapeurs-pompiers
- Avis responsable de section

ou

- Apporter son soutien à la section golf à hauteur de 2 000€ minimum

Pas d'obligation d'être adhérent à l'UDSP 40

***POUR TOUS : Remplir la fiche de renseignements à disposition sur le site.***

## **DROITS DES ADHERENTS**

- Membres actifs
  - o Participation à toutes les compétitions et activités de la section soit gratuitement ou soit avec un prix adhérent
- Membres associés
  - o Participer aux événements aux tarifs initiaux en fonction des places disponibles
  - o Bénéficiaire jusqu'à 3 droits de jeu maximum négociés avec les golfs partenaires au prix d'achat négocié
  - o Tous les avantages si soutien à 2 000 € minimum

## **CONDITIONS D'EXCLUSION**

- Ne pas répondre aux conditions d'adhésion
- Avoir un comportement incompatible à la pratique du golf et au savoir être des sapeurs-pompiers.
- L'intéressé sera entendu par le responsable de section et son adjoint qui statueront.

## **PERSONNELS DE LA SECTION :**

- 1 responsable de section (François BERRIER)
- 1 adjoint (Nicolas TAFFARY)
- Les adhérents à la section

## **REUNION DE SECTION :**

Une réunion est organisée une fois par an. Celle-ci a pour but de faire un point sur les effectifs, sur les événements de l'année en cours, sur ceux de l'année N+1. Elle a pour but, également, de donner des orientations pour l'année N+1. Celle-ci a lieu dans le mois de novembre de l'année en cours. Tous les membres de la section, Le Président de l'UDSP40 et le Vice-Président de la commission SPORT sont invités au moins un mois avant.

## **ADHESION :**

L'adhésion est fixée à 20€. Ce montant pourra être réévalué, sur la proposition du responsable de section, lors de la réunion annuelle. Les adhérents verseront sur la « cagnotte » en précisant en message « participation initiale + NOM » avant le 31 décembre de l'année -1. (Pour 2024 paiement avant le 31/12/2023)

### **COMPETITION DEPARTEMENTALE :**

La section golf organise une compétition annuelle appelée « Challenge Départemental des Sapeurs-Pompiers des Landes ». Le lieu est décidé pendant la réunion de préparation pour l'année d'après. Une participation est demandée à chaque adhérent. Des extérieurs peuvent être invités à cette compétition (Sapeurs-pompiers, partenaires avec participation).

### **COMPETITIONS REGIONALE ET NATIONALE :**

La section propose, aux adhérents, les compétitions organisées par les départements voisins et l'Association Nationale Golf Sapeurs-Pompiers. Selon le nombre de joueurs et le budget alloué à la compétition proposée, une participation sera demandée aux adhérents. Les compétitions connues actuellement sont :

- Les Opens de France (ancien championnat de France)
- Les Championnats inter-régionaux
- Open des forces de la sécurité
- Open du congrès national

### **COMPETITIONS CARITATIVES :**

La section organise, chaque année, une compétition caritative pour une noble cause. Actuellement, celle-ci est au profit des orphelins des Sapeurs-Pompiers Landais. Une aide est demandée à tous les adhérents de la section pour trouver des partenaires et aider à la préparation de cette compétition. Cette compétition est à l'entière charge des joueurs y participant.

Des autres compétitions caritatives peuvent être organisées par les collègues des autres départements. Selon le nombre de joueurs, les frais de transport ou une partie pourront être pris en charge par la section sous réserve des possibilités budgétaires.

### **DROITS DE JEU GOLF PARTENAIRES**

La section négocie avec certains golfs des prix sur les droits de jeu. Un droit de jeu est revendu 20€ à un membre actif et au prix négocié à un membre associé. Les membres doivent verser le coût des droits de jeu sur la « cagnotte » mise en place en indiquant « participation parcours + NOM ».

### **CAGNOTTE**

La cagnotte sera reversée sur le budget de la section golf pour compléter les prochains achats de droit de jeu.

**HABILLEMENT :**

Les joueurs, qui participent aux différentes compétitions, sont dotés d'un set d'habillement composés de deux polos. Celui-ci pourra être étoffé par une casquette logotée aux couleurs de l'UDSP 40 et un pantalon. Afin de représenter, les sapeurs-pompiers des Landes, ils devront revêtir leur tenue pour chaque compétition. Une uniformité sera demandée par le responsable de la section.

**REVISION :**

Le présent règlement pourra être révisé à la demande du responsable de la section ou par la moitié des adhérents de la section.

Fait et approuvé à l'unanimité des membres présents, le 13 décembre 2023.

Le Responsable de la section,

